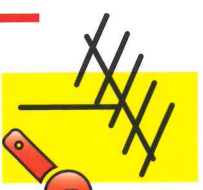


# DES AIDES FINANCIÈRES POUR ASSURER LA CONTINUITÉ DE LA RÉCEPTION DE LA TNT

L'Etat a mis en place trois types d'aides financières pour assurer la continuité de la réception de la TNT à la suite des réaménagements de fréquences. Elles sont gérées par l'ANFR.

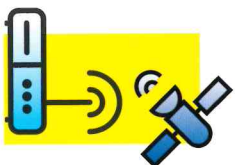
## ● Une aide financière pour les téléspectateurs

À partir du 29 janvier 2019, un faible nombre de téléspectateurs sont susceptibles de ne pas retrouver tous leurs programmes TV malgré une recherche des chaînes. Une aide à la réception pourra alors leur être accordée, sans condition de ressources et sur facture des travaux réalisés, pour les résidences principales recevant exclusivement la télévision par antenne râteau.



**120 € TTC**

maximum pour adapter  
leur antenne râteau  
individuelle

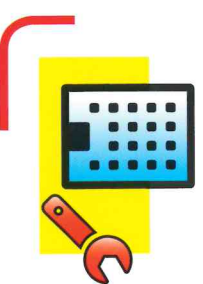


**250 € TTC**

maximum pour passer à un  
mode de réception alternatif  
à l'antenne râteau (satellite,  
câble, ADSL ou fibre optique)

## ● Une aide financière pour les syndicats et les gestionnaires d'immeubles

Les gérants d'établissements recevant la télévision par une antenne râteau collective peuvent bénéficier d'une aide financière sur les frais engagés pour l'adaptation de l'installation de réception collective, à réaliser en amont du 29 janvier.



**500 € TTC**

maximum sur présentation des  
factures des travaux réalisés



## ● Une aide financière pour les collectivités locales titulaires d'une autorisation d'émettre du CSA

Les collectivités locales qui ont souhaité prendre en charge la gestion d'un réémetteur TNT doivent, dans le cadre des réaménagements du 29 janvier prochain, l'adapter aux nouvelles fréquences. Elles peuvent bénéficier du concours financier de l'Etat pour ces travaux.

Pour faire une demande d'aide et obtenir toutes les informations nécessaires :

[www.recevoirlatnt.fr](http://www.recevoirlatnt.fr) – Rubrique « Aide à la réception ».

# L'ACCOMPAGNEMENT DES TÉLÉSPECTATEURS

## INFORMER LE PUBLIC

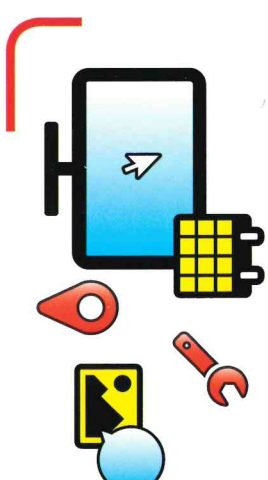
Pour informer tous les foyers des changements de fréquences de la TNT le 29 janvier prochain, l'ANFR lancera une campagne d'information régionale à partir de mi-janvier 2019 sur l'ensemble des medias locaux.

Des plateformes d'information sont également mises à disposition du public :

## ● Le site web [recevoirlatnt.fr](http://recevoirlatnt.fr)

### RECEVOIRLATNT.FR

- ✓ KITS DE COMMUNICATION
- ✓ CALENDRIER DES RÉAMÉNAGEMENTS
- ✓ DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES
- ✓ RÉPERTOIRE DES « PROFESSIONNELS PARTENAIRES »
- ✓ TUTORIEL VIDÉO DE RECHERCHE DES CHÂÎNES
- ✓ FORUM, FAQ...



## ● Le centre d'appel de l'ANFR

Des téléconseillers sont à la disposition des téléspectateurs pour toute information et aide en cas de problème de réception ou pour effectuer une demande d'aide financière. 0970 818 818 du lundi au vendredi (appel non surtaxé)

## ● Une assistance en ligne

Cette plateforme guide les téléspectateurs dans les démarches à suivre en cas de difficultés de réception de la TNT. Elle es informe d'éventuels dysfonctionnements de la diffusion dans leur zone. [assistance.recevoirlatnt.fr](http://assistance.recevoirlatnt.fr)

## UNE CHARTE POUR GUIDER LE TÉLÉSPECTATEUR

L'ANFR a mis en place une Charte de bonnes pratiques pour les professionnels de la réception TV qui s'engagent à :

- promouvoir, en faveur des téléspectateurs, une démarche de qualité pour l'accueil, le conseil, la vente d'équipements et la fourniture de prestations de services ;
- garantir une politique tarifaire conforme aux prix du marché.



Les signataires de la Charte bénéficient en contrepartie d'un logo « professionnel partenaire » pour leurs supports de communication et de l'envoi d'informations techniques régulièrement mises à jour pour leurs interventions.